Une simple annonce classifée dans la "Patrie" est susceptible de vous faire faire la plus grande transaction. Hommes d'affaires servez-vous-en. Téléphonez-nous votre annonce classifiée. Est 5800.

La Patrie

UNE ANNONCE DANS LA "PATRIE" EST UNE GARANTIE DE SUCCES.

MONTREAL, MARDI 3 MARS 1925

47e année—No. 7—Page 3

LE JOURNAL LE MIEUX RENSEIGNE

LA LISTE DE JOURNAUX LA PLUS COMPLETE AU CANADA

M. Hector Garneau, bibliothécaire municipal, déclare que c'est une des richesses de notre bibliothèque civique fréquentée par 64,028 personnes l'an dernier.

FORTE AUGMENTATION

"J'aime à déclarer que notre liste de revues et journaux français, anglais, américains et canadiens, est la plus variée et la plus complète qui existe au Canada, grâce aux crédits généreux que nous a votés le Comité Exécutif.

"Il m'est particulièrement agréable de signaler le nombre assez considérable de nouveaux volumes qui furent ajoutés aux collections de la bibliothèque municipale. Le total des livres achetés durant 1924 se monte à 2,104 qui ont coûté, reliure comprise, $3,011.90. Indépendamment de ces volumes achetés par la Ville, il faut noter environ 687 volumes, don du Gouvernement de la République Française, qui ont été reliés. Un crédit spécial de $493.80 a été voté à cette fin. Ces volumes ajoutés aux autres forment un total de 2,791 volumes et représentant une somme de $3,505.70.

"Je remercie le Comité Exécutif d'avoir répondu à la fois à ma demande et aux besoins du public en dotant ainsi notre bibliothèque municipale qui est à tous égards une institution d'utilité publique. Je le prie de vouloir continuer dans cette voie et de nous voter chaque année de larges crédits pour les livres. En effet, comparé aux autres bibliothèques de cette ville, nous sommes encore très en arrière et insuffisamment pourvus des ouvrages de fond. Pensez-y bien, nous ne possédons, sans compter les 8,000 volumes de la Collection Gagnon, qui ne sont utiles qu'à un petit nombre, que de 26,650 volumes en tout, alors que nos rayons en peuvent contenir beaucoup plus."

APPRECIATIONS

Nous extrayons ces intéressantes remarques du dernier rapport annuel du bibliothécaire municipal, M. Hector Garneau, lequel vient d'être rendu public par le secrétaire, de la ville, M. René Bauset. Comme le remarque ce fonctionnaire, "ce rapport dénote, chez le public, amélioration considérable, et il n'y a pas de doute que les volumes dont le Comité Exécutif a doté la bibliothèque municipale suscitent chez le public beaucoup d'intérêt. Le Comité Exécutif a répondu à la fois aux besoins du public et a doté notre bibliothèque d'un nombre considérable de volumes qui sont très appréciés. Notre bibliothèque devient, de jour en jour et à tous égards, une institution d'utilité publique."

STATISTIQUES

Monsieur Garneau déclare de son côté, que la bibliothèque gagne tous les jours en faveur avec le public.

Durant l'année qui vient de s'écouler, 64,028 personnes ont fréquenté la bibliothèque alors qu'il n'était que de 59,670 l'année précédente: soit une augmentation de 4,358.

Le nombre de livres lus sur place et prêtés au dehors a été de 37,187.

L'APICULTURE INDUSTRIE A DEVELOPPER

Une convention d'hiver des apiculteurs de la province, à l'Ecole Technique.

TRAVAUX ET DISCUSSION

Les apiculteurs de la province ne restent pas inactifs pendant l'hiver et ils profitent de ces mois forcés de non production pour s'instruire et prendre les moyens nécessaires de faire prospérer davantage une industrie lucrative, mais encore naissante chez nous. Leur association s'est donc réunie ce matin, à l'Ecole Technique, en une convention d'hiver qui doit durer deux jours et au cours de laquelle des travaux aussi intéressants que profitables seront présentés et discutés.

Une quarantaine de membres de l'Association assistaient ce matin à la première séance, dont quelques dames qu'intéresse la culture des abeilles. Le président, M. J.-F. Prud'homme, apiculteur bien connu et expérimenté, de Sainte-Philomène, souhaita la plus cordiale bienvenue à tous et dit sa confiance dans le développement d'une industrie qui ne saurait qu'être des plus profitables à la province. Il donna lecture d'un télégramme d'excuse de l'hon. J.-E. Caron, le ministre de l'agriculture de la province, empêché d'assister pas ses travaux à la session, mais il ajouta que M. C. Vaillancourt, l'apiculteur en chef, à Québec, était chargé de représenter le ministre. Il salua aussi M. C.-B. Gooderham, l'apiculteur en chef de la Ferme expérimentale d'Ottawa, qui doit lire un travail sur la production du miel ainsi que M. J.-B. Cloutier, l'inspecteur des coopératives, qui donna plusieurs conseils précieux aux délégués présents, et il n'eut garde d'oublier le R.P. A. Laniel, curé de Ville Lasalle, auteur d'un travail sur l'hivernage des abeilles. Il termina son allocution en présentant le premier conférencier de l'avant-midi, M. Napoléon Lapointe, de Terrebonne, qui parla de la prévoyance en apiculture.

CETTE INDUSTRIE

Cependant, avant cette causerie le secrétaire de l'Association, M. J.-Armand Prud'homme, de Saint-Isidore, avait donné lecture des minutes, et le vice-président, le docteur T.-A. Brisson, de Laprairie, avait dit toute la confiance qu'il avait en une industrie qui ne pouvait que se développer, en dépit de l'encombrement des marchés ayant provoqué une certaine crise chez les cultivateurs en général. Le Dr Brisson insista sur la commercialisation de l'apiculture et sur l'adoption des méthodes scientifiques, ce qui saurait valoir toute concurrence.

Dans son travail sur la prévoyance en apiculture, M. Lapointe parla des meilleures conditions d'hivernage des abeilles, de la sortie des ruches des caves, lorsque al température le permet, de leur visite et de leur entretien ainsi que de la nourriture des abeilles. Il cita sa propre expérience et répondit à plusieurs questions des éleveurs présents. Il réserva pour plus tard la question de l'élevage des reines.

LES COOPERATIVES

Parlant des bienfaits des coopératives qui écartent l'intermédiaire en laissant de plus grands profits au producteurs sans surcharger le consommateur, M. J.-B. Cloutier cita plusieurs exemples recueillis dans le Beauce, alors que des agriculteurs s'étant groupés en coopérative purent l'an dernier empêcher les acheteurs au gros, de contrôler le marché des dindes.

Il cita aussi des exemples au sujet du sucre d'érable et conseilla aux apiculteurs de songer également aux méthodes coopératives pour faire prospérer une industrie qu'ils aimaient et en laquelle ils avaient foi. La séance de ce soir sera agrémentée de projections cinématographiques sur l'écran, alors que le conférencier sera M. C. Vaillancourt, le représentant du gouvernement provincial.

TROIS AUTRES CASERNES POUR NOS POMPIERS

Elles seront construites dans S.-Denis, S.-Jean et Notre-Dame de Grâce.

$225,000.00.

L'administration municipale va construire cette année trois nouvelles casernes de pompiers: la première angle des rues Laurier et Brebeuf, dans le quartier Saint-Denis; la deuxième, angle du Grand Boulevard et de la rue Sherbrooke, dans le quartier Notre-Dame de Grâce; la troisième, angle des rues Ogilvie et Sainte-Adèle, dans le quartier Saint-Jean. Améliorations demandées depuis longtemps par les trois représentants de ces quartiers, MM. les échevins J.-A. Savard, W.-A. Watson et A. Mongeon.

La construction de ces trois nouvelles casernes représentera une dépense de tout près d'un quart de million: exactement $225,000, ainsi qu'on en a pu juger par l'ouverture des soumissions qui vient d'être faite par le comité exécutif; un rapport devra être incessamment fait par l'ingénieur en chef de la ville à qui elles ont été référées à cette fin. Une fois l'entreprise menée à bien, Montréal comptera 16 casernes de pompiers disséminées par toute la ville.

COFFRES-FORTS ET DOCUMENTS ONT ETE SAISIS

Trois compagnies importantes accusées de conspirations pour restreindre le commerce.

Le sulfate de chaux.

Des coffres-forts, livres de comptabilité et documents de toutes sortes ont été saisis hier par les agents du grand-connétable Saint-Mars, dans les bureaux de plusieurs grosses compagnies de cette ville à la suite d'une plainte par la compagnie Hyde & Sons, constructeurs, 43-45 rue des Communes, contre trois firmes non moins importantes de cette ville.

Ces trois firmes, Stinson-Reeb Builders Supply Company Limited, W. & F. Currie and Co. Limited, et Ontario Gypsum Company Limited sont accusées d'avoir conspiré ensemble et avec d'autres firmes encore inconnues dans le but de limiter indûment les facilités de production, de fabrication et de vente d'un article connu sous le nom de "Gypsum Products" (gypse ou sulfate de chaux), d'avoir conspiré pour restreindre le commerce et nuire au commerce relativement à la vente et à la production du gypse et d'avoir empêché et diminué la compétition dans l'achat et la vente de ce produit et d'avoir augmenté les prix du gypse ou sulfate de chaux.

Des sommations rapportables aujourd'hui avaient été envoyées à ces trois compagnies qui, par leurs représentante, ont comparu ce matin devant le juge Enright et ont tous trois enregistré un plaidoyer de non-culpabilité.

L'enquête préliminaire dans cette cause qui est appelé à un retentissement considérable a été fixée au 11 courant.

La poursuite est représentée par Mes E. Languedoc, c.r., et R.-L. Calder, c.r.

Me Chipman, de l'étude Brown, Montgomery représentait le compagni Stinson-Reeb tandis que Me Vallée, de l'étude Perron, représentait les deux autres compagnies. Me Lucien Gendron a été retenu comme conseil pour les trois accusés.

La plainte a été portée en vertu de la loi fédérale qui défend de restreindre le commerce.

Des mandats de recherche ont été émanés contre quatre autres compagnies où des coffres-forts, livres, documents ont été saisis. Ces compagnies sont: Alex. Bremner Limited, W. McNally Company Limited, Webster and Sons Limited et A.-E. Balfry. Aucune plainte cependant n'a été portée contre ces compagnies.

NOTRE VILLE A ASSEZ DE SES GUEUX!

Comment écopera une municipalité qui nous a envoyé des malades.

CAS TYPIQUES

Il n'y a pas très longtemps, du canton Latulippe, Témiscamingue, était amenée une jeune fille qui était internée dans un asile d'aliénés aux frais de la cité de Montréal. Quelques jours plus tard, on amenait à son tour le père de la jeune fille, un paralytique. On aurait encore amené un de ses garçons, n'était l'enquête qui fut faite dans le cas de la jeune fille et du père par l'Assistance municipale.

Cette enquête révéla naturellement qu'il n'y avait pas que les chômeurs étrangers qui viennent alourdir le fardeau de la crise du travail dans notre ville; aussi décida-t-on, sur le champ, de faire écoper ceux qui cherchaient ainsi à se décharger sur les épaules de Montréal de leurs obligations. Et l'on entend suivre la même ligne de conduite dans le cas de toutes les autres municipalités qui seraient tentées d'emboîter le pas.

Résultat: la jeune fille restera dans l'asile où elle a été conduite, mais la municipalité du canton Latulippe paiera. Quant au père, qui n'a pu trouver refuge ici, ce n'est dans une maison de pension, il sera renvoyé à l'hôpital Sainte-Famille, de Ville-Marie, qui paiera de plus les frais du déplacement. Nous avons maintenant une loi provinciale d'assistance publique.

Mort de l'ancien échevin Trefflé Bastien à midi

Un entrepreneur très connu à Montréal est mort aujourd'hui à midi et demi dans la personne de M. Trefflé Bastien, ancien échevin du quartier Saint Jacques de Montréal et ancien échevin du quartier Ahuntsic. Il était âgé de 69 ans. Durant de longues années, il fut un des constructeurs les plus avertis de la métropole et il faisait partie de la firme Bastien et Valiquette. Il laisse dans le deuil, son épouse, née Julie Bertrand, sept

Feu M. TREFFLE BASTIEN

filles, Berthe, épouse de Me J.-L. Gravel, Alice, épouse de M. Théo. Lanctôt, ingénieur civil; Aurore, épouse de M. Raymond de Grandpré, Hortense, épouse de M. Louis-Philippe Corbeau, Alma, épouse de M. J.-E. Lelièvre; Juliette, épouse de M. Antoine Limoges, et Germaine, épouse de M. Léon Blondin.

Cours de littérature

Demain soir, à 8 heures 15, à l'Université de Montréal, M. Henri Dombrowski, professeur de littérature française, donnera un cours public. Il parlera de l'Encyclopédie".

UN VERDICT ATTENDU DANS L'AFFAIRE DE CHRISTOPHER WHITE

Les plaidoyers sont terminés et l'adresse du juge a lieu cet après-midi.

Vers quatre heures?

Il est tout probable que le petit jury assermenté dans la cause de Christopher White, accusé du meurtre du gardien Clarke chez Jenkins Brothers, le 9 août dernier, rendra un verdict cet après-midi, vers quatre heures.

Ce matin en cour d'assises, Me Léonce Plante, procureur de l'accusé et Me Jos. Archambault, c.r., substitut du procureur-général, ont fait leur plaidoyer au jury. L'honorable juge C.-A. Wilson, présidait.

Me L. PLANTE

Me Plante a exposé la cause aux jurés. Dans la nuit du 8 au 9 août, à la manufacture Jenkins Brothers, Clarke, le gardien de nuit, est tué à coup de revolver. La défense a admis certaines preuves faites par la Couronne, mais ces preuves admises ne forment un ensemble de faits capable de faire condamner l'accusé. White est un honnête homme, qui a pu avoir quelques paroles dures envers Clarke sans pour cela lui garder de rancune pour quoique ce soit.

Me Plante parle spécialement des pistes laissées dans la cour et dit que le Dr Derome a admis lui-même qu'il pouvait se tromper, sur leur nature. Le meurtrier qui a fait le coup aurait du porter des traces de poussière sur lui et l'on a rien trouvé sur White.

Sur les preuves de circonstance, Me Plante veut citer un cas spécial des "Criminal Cases". Le juge croit que c'est à la cour qu'il appartient de juger les points de droit et de les expliquer tandis que les faits sont le propre de la défense et de la couronne.

Et Me Plante termine sa plaidoirie en faisant appel au jugement des jurés et en leur disant qu'un soupçon ne peut faire condamner un homme.

Me J. ARCHAMBAULT

Me J. Archambault remercie d'abord les jurés pour leur attention au cours du procès et le savant juge du tribunal pour la direction donnée à l'interrogatoire. Il entre ensuite dans le vif du sujet et dit que la Couronne a prouvé les faits requis par la preuve de circonstance pour former une preuve complète: Clarke a été brutalement tué. Il ne peut être question de suicide. Le motif de l'assassinat est la vengeance et la haine. Il est prouvé qu'il n'y avait pas de lumière dans l'établissement, le 9 août au soir. Clarke a été tué avec le revolver appartenant à la compagnie Jenkins. La victime a été tuée entre minuit 20 et 1 heure 20. Le meurtrier est passé par le chemin qu'il s'était fait dans la clôture, a pris le revolver dans le tiroir, a tiré sur sa victime, a reporté le revolver dans le tiroir et est sorti de l'établissement par le même chemin. Le meurtrier connaissait fort bien l'établissement Jenkins, puisqu'il a trouvé son chemin facilement dans le dédale des bâtisses et surtout parce qu'il a trouvé le revolver dans le tiroir. Enfin le meurtrier est White, parce qu'il avait déjà eu une querelle avec Clarke et lui avait dit que lui, Clarke, devait disparaître.

L'honorable juge C.-A. Wilson fera sa charge au jury cet après-midi à l'ouverture de la Cour et les jurés rendront un verdict vers qutre heures.

Des volumes reliés en or massif!

MOSCOU, 3. (Presse associée).—Le gouvernement soviétique a entrepris aujourd'hui des travaux d'excavation sous les tours de Kremlin, dans le but de mettre à jour la fameuse bibliothèque d'Ivan le Terrible (1530-1584) que l'on dit contenir 800 volumes reliés en or massif ainsi que des manuscrits arabes, persans, assyriens et byzantins d'une valeur incalculable.

LAURENTIDE A GAGNE 6.7 P. C.

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Laurentide Power Company, a été tenue aujourd'hui. Le rapport a été trouvé très satisfaisant.

Les recettes nettes équivalent à 6.7 pour cent sur le capital-actions ordinaire.

Le revenu brut de l'année a été de $1,480,862. Après provision pour les charges d'intérêt et d'opération, le surplus a été de $758,903. Après provision d'une somme de $65,000, pour la taxe sur le revenu et avoir ajouté le surplus de $10,474, de l'année précédente la balance au compte de profits et pertes est de $404,377.

Les directeurs ont été réélus.

DECES DE M. P. ROBITAILLE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Philias Robitaille, mécanicien, décédé à l'âge de 63 ans.

Il naquit à Sainte-Croix et était depuis une trentaine d'années mécanicien en chef de la "Standard Shirts". Sa mort causera un grand deuil dans la paroisse de l'Immaculée Conception où il était un des citoyens les plus estimés.

Il laisse dans le deuil: deux fils et une fille, M. Ernest Robitaille, comptable expert; Georges, du Scholasticat de la Compagnie de Jesus, et Mlle Imelda, Soeur Saint-Ignace des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée Conception.

Ses funérailles auront lieu mercredi matin à l'église paroissiale. Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, au No. 1164 rue Bordeaux, à 7 heures 45.

LE PROJET D'INAUGURER ICI UN SERVICE D'AUTOBUS SERA DISCUTE A NOUVEAU VENDREDI

Le président de la Commission des Tramways prévoit de l'opposition.

PROJETS IMPORTANTS

Il ne serait pas exact de dire que la Commission des Tramways de Montréal projette de créer un système d'autobus qui contribuerait à décongestionner le trafic de nos rues sans pourtant nuire à l'esthétique de la métropole canadienne. Il est quand même vrai d'avancer qu'un tel projet a déjà été discuté maintes fois par les membres de la Commission et que, la bonne volonté de tous aidant, il deviendra possible de disposer d'un service de locomotion additionnel. Mais pour le moment, plusieurs de ceux qui ont voix au chapitre ne se montrent pas favorables à l'inauguration d'un tel service. La question a été discutée lors de la dernière réunion des membres de la Commission et elle le sera à nouveau lors de la prochaine, qui doit avoir lieu le 6 mars, soit vendredi prochain. Il est possible cependant que cette assemblée doive être remise à plus tard en raison du séjour à Québec de la plupart de nos édiles.

Telle est en substance la déclaration que voulut bien nous faire ce matin M. J.-F. Saint-Cyr, président de la Commission des Tramways, en réponse aux questions que nous lui posions. Sa réponse, sur un sujet qui ne comporte encore aucune décision, est naturellement remplie de réticences.

UN SERVICE D'AUTOBUS

M. Saint-Cyr reconnaît qu'un service d'autobus serait un facteur important de l'amélioration de la circulation. Il admet aussi que tout comme dans les autres grandes villes de l'univers, les autobus seraient ici d'une agréable commodité et ne nuiraient en rien, même s'ils suivaient des voies telles que la rue Sherbrooke, à la beauté et au calme de notre ville. Mais il faut penser au climat rigoureux qui, pendant de longs mois, rendrait très difficile le parcours des autobus. C'est à cet inconvénient sérieux que songent la plupart de ceux qui s'opposent pour l'instant du moins, à [illegible] en détail.

Pour ce qui est de la [illegible] tion du trafic de nos rues, M. [illegible] l'heure qu'il est [illegible] tuellement à l'étude et qu'entreprendra bientôt la Commission des Tramways y remédieront considérablement.

LES OBJECTIONS

"Ces travaux, nous dit-il, devraient être commencés. Ils ont été retardés pour diverses raisons sérieuses mais que je ne puis préciser en détail. Une part des projets de la Commission ont été annoncés dans les journaux. Mais il en existe bien d'autres que je ne puis dévoiler encore. Ils attendent leur décision et ils seront soumis à la ville sous peu. Il est probable que l'automne prochain, le public percevra une amélioration étonnante dans le service des tramways. Il ne faut pas imaginer que la Commission reste inactive. Il faut reconnaître dès maintenant que ce ne sont pas les tramways qui manquent. Nos rues sont étroites, et un trop grand nombre de véhicules serait nuisible. L'organisation n'est pas responsable des retards occasionnés par les longs et fréquents arrêts."

M. Saint-Cyr s'empresse d'ajouter que la Commission étudie consciencieusement les améliorations inaugurées dans les autres grandes cités, tant d'Europe que d'Amérique, et que Montréal ne sera jamais arriérée sous ce rapport. La question des autobus a déjà été soumise à la municipalité et elle ne sera pas négligée, le président de la Commission nous en donne l'assurance. Mais la question est grave, et M. Saint-Cyr se montre prudent.

Pour ce qui est d'un tramway souterrain, la question semble fort prématurée au président de la Commission des Tramways...

NOUVEAU GREFFIER DANS CHICOUTIMI

QUEBEC, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le notaire Jules Gauthier, de Jonquières, a été nommé greffier de la Cour du Magistrat du Comté de Chicoutimi. Le terme de la Cour Criminelle du district de Pontiac qui devait avoir lieu au 6 avril a été remis au 26 juin.

M. LECOMTE DU NOUY REND UN HOMMAGE AUX ETATS NEUFS

"Si je suis venu au Canada, dit-il, c'est pour votre beau pays".

Au Ritz, demain soir.

M. et Mme Pierre Lecomte du Nouy sont arrivés, ce matin, à Montréal, et sont descendus à l'hôtel Ritz-Carlton.

Physicien remarquable, docteur ès-sciences, et collaborateur du docteur Alexis Carrel à l'Institut Rockefeller, M. Pierre Lecomte du Nouy fera, demain soir, sous les auspices de l'Alliance Française, une causerie sur ses recherches scientifiques et les merveilles des laboratoires modernes.

Au moment où nous arrivons, vers midi, à l'hôtel Ritz, M. Lecomte du Nouy est déjà entouré de reporters qui réclament une entrevue rapide. M. Paul Villars, secrétaire de l'Alliance Française, présente les journalistes à M. Lecomte du Nouy, qui se prête de bonne grâce à toutes les questions. Une jeune blonde qui représente un journal anglais a déjà commencé son interview et s'attire le mécontentement des autres reporters qui parlent le français.

Fort heureusement, un rédacteur du Havre-Eclair, M. Armand Fer, qui accompagne M. Lecomte du Nouy dans son voyage au Canada, trouve une solution au problème.

—A quelle heure paraissez-vous messieurs?

Nous répondons avant les autres:

—Deux heures!

—Deux heures? En avant, la "Patrie"!

Nous passons au premier rang et l'entrevue a lieu d'autant plus vivement que nous sentons les autres sur nos talons. La jeune blonde, pour ne pas perdre de temps, causa avec Mme Lecomte du Nouy.

—Dites bien ceci, précise le collaborateur du docteur Carrel; je suis venu au Canada, non pour y paraître comme conférencier, car je ne suis pas un conférencier, mais parce que c'était le Canada. Jamais je ne fais de conférences. Cette fois, je dois me rendre à l'amabilité de l'Alliance Française de Montréal et vous parler de "Démocratie à Einstein". Je suis très ému de l'accueil qui m'est fait chez vous où j'ignorais qu'il y eût tant de Français.

M. Lecomte de Nouy en profite pour rendre hommage aux états neufs qui ont permis de travailler à ses recherches scientifiques.

—Grâce au docteur Carrel et à M. Rockefeller, j'ai pu réaliser maints travaux importants. Et c'est pourquoi je garde une profonde reconnaissance à l'Amérique.

Déjà, les confrères nous poussent du coude. Il faut prendre congé.

Et l'entrevue recommence:

—How do you like Canada?

REVOLVER QUE L'ON A TROUVE CACHE DANS UNE NICHE

Les sergents-détectives Brooks, Sévigny, Longpré et Vaillancourt ont opéré une nouvelle arrestation dans l'affaire du vol de $1,100 et de deux revolvers dans la voute de la sacristie de l'église Saint-Antoine, 351 rue Saint-Antoine.

L'accusé cette fois est un nommé Thomas Mullen, âgé de 18 ans, domicilié au No 26 rue Saint-Martin. On a retrouvé un des revolvers chez lui, caché dans une niche de chemin de croix.

Le prévenu a été arrêté dans une salle de quilles à 292 ouest, rue Sainte-Catherine, où il était en train de jouer une partie. Il a comparu ce matin devant le juge Enright et a protesté de son innocence. Il subira son enquête le 10 courant.

Tout l'argent volé, soit exactement $1,100.65 a été retrouvé par les détectives.

UN DETECTIVE EN MISSION SPECIALE

Le sergent-détective Alexandre Finel, attaché à la Cour des jeunes délinquants, part ce soir pour la Chute des Quinze, à 125 milles au nord de Mattawa, pour une cause spéciale.

Les recettes de ce bazar à S.-Hyacinthe

S.-HYACINTHE, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — Les recettes du bazar annuel des soeurs de la charité qui s'est tenu à l'hôtel Dieu de S.-Hyacinthe du 19 au 26 février sont de $8,798.25. Les recettes brutes furent de $9,500.00 et les dépenses de $701.75. Il y a diminution d'environ $1,200.00 si l'on compte avec les chiffres de l'année dernière.

Le sulfate de chaux.

Des coffres-forts, livres de comptabilité et documents de toutes sortes ont été saisis hier par les agents du grand-connétable Saint-Mars, dans les bureaux de plusieurs grosses compagnies de cette ville à la suite d'une plainte par la compagnie Hyde & Sons, constructeurs, 43-45 rue des Communes, contre trois firmes non moins importantes de cette ville.

Ces trois firmes, Stinson-Reeb Builders Supply Company Limited, W. & F. Currie and Co. Limited, et Ontario Gypsum Company Limited sont accusées d'avoir conspiré ensemble et avec d'autres firmes encore inconnues dans le but de limiter indûment les facilités de production, de fabrication et de vente d'un article connu sous le nom de "Gypsum Products" (gypse ou sulfate de chaux), d'avoir conspiré pour restreindre le commerce et nuire au commerce relativement à la vente et à la production du gypse et d'avoir empêché et diminué la compétition dans l'achat et la vente de ce produit et d'avoir augmenté les prix du gypse ou sulfate de chaux.

Des sommations rapportables aujourd'hui avaient été envoyées à ces trois compagnies qui, par leurs représentante, ont comparu ce matin devant le juge Enright et ont tous trois enregistré un plaidoyer de non-culpabilité.

L'enquête préliminaire dans cette cause qui est appelé à un retentissement considérable a été fixée au 11 courant.

La poursuite est représentée par Mes E. Languedoc, c.r., et R.-L. Calder, c.r.

Me Chipman, de l'étude Brown, Montgomery représentait le compagni Stinson-Reeb tandis que Me Vallée, de l'étude Perron, représentait les deux autres compagnies. Me Lucien Gendron a été retenu comme conseil pour les trois accusés.

La plainte a été portée en vertu de la loi fédérale qui défend de restreindre le commerce.

Des mandats de recherche ont été émanés contre quatre autres compagnies où des coffres-forts, livres, documents ont été saisis. Ces compagnies sont: Alex. Bremner Limited, W. McNally Company Limited, Webster and Sons Limited et A.-E. Balfry. Aucune plainte cependant n'a été portée contre ces compagnies.

ON SUPPRIMERA LES EXEMPTIONS

Le nouvel amendement proposé à la loi des jurés.

Un service à rendre.

QUEBEC, 3. — La suppression de presque toutes les exemptions de la loi des jurés sera, croit-on, le principal amendement qui sera soumis à la Législature par l'hon M. Taschereau dans le bill dont il vient de donner avis, à la Chambre.

Du moment que le système de jurés est maintenu dans nos lois, on croit que les classes intellectuelles celles qui peuvent servir le plus efficacement la justice devraient rendre ce service à la société. Actuellement la loi multiplie les exemptions et principalement chez ceux qui pourraient coopérer le mieux à l'administration de la justice. C'est ce qui engagerait le procureur-général à faire disparaître la plupart des exemptions de la loi.

HANGAR ENDOMMAGE PAR LA SECOUSSE

Les dégâts causés par le tremblement de terre à Québec.

A leurs risques.

QUEBEC, 3 — (Presse canadienne) — Le tremblement de terre de samedi a causé des dommages qui se chiffreront dans les milliers de dollars à la propriété de la Commission du havre de Québec. Le hangar No 29, un des plus nouveaux et un des plus beaux du port, construit l'an dernier, a été condamné pour le moment du moins. Il ne sera pas utilisé avant une minutieuse inspection. Une grande portion de la couverture en ciment du hangar, mesurant vingt pieds par quinze, s'est écroulée à l'intérieur de la structure. Des blocs de ciment sont tombés et plusieurs fenêtres ont été brisées. Les dommages les plus considérables cependant sont ceux qui ont affecté les immenses colonnes d'acier qui supportent la toiture et aussi le passage qui conduit à l'édifice de l'immigration. Toutes ces colonnes ont été dérangées et ne sont plus en ligne. Les autorités ont déclaré que ceux qui pénétreraient dans l'édifice le feraient à leur propre risque.

En outre de ces dommages, l'édifice de l'immigration a été ébranlé, la chambre des bouilloires et le système de chauffage ont été complètement secoués.

Un des élévateurs de la Commission du havre a aussi été malement secoué.

Il obtient $300.00 pour ses blessures

L'honorable juge Lane a rendu jugement ce matin dans une cause de George Saunderson contre Quinlan, Robertson, Jahin, Limited. Le demandeur réclamait $1,755.50 pour blessures aux pieds. Saunderson était gardien pour la compagnie défenderesse. Le 16 novembre 1922, le rouleau à vapeur lui passa sur les deux pieds à l'angle des rues Galt et Hadley. L'affaire a été réglée de consentement, le demandeur acceptant la somme de $300 plus $75 pour les frais.

Vol de grand chemin

Une femme a été attaquée dans l'avenue Esplanade, hier soir, par un apache qui lui a volé sa sacoche contenant une montre en or et quelques dollars.

ON ENGAGE 50 NOUVEAUX AGENTS

Ils grossiront l'effectif de notre corps de police municipale.

Une cinquantaine de nouveaux constables viennent d'être ajoutés à l'effectif de notre police municipale. Voici les noms de ces gardiens de la paix:

Beaudoin Adrien, Bélanger Ligori, Belleville Aimé, Bergin Georges, Bleau François, Bonin Joseph-Arthur, Buchanan Arthur, Campeau Ovila, Connelly Hector, Corbeil Amedee, Daigneault Emile, Dalpé Victor, Davidson Harold, Deguire Hector, Desgroseillers Honoré, Dorais Armand, Dansereau Henri, Duclos Adrien, Duguay Gérard, Fletcher Joseph, Francoeur Louis, Gauthier Jos.A., Guénette Raoul, Guimond Edgar, Guerin Albert, Lacombe Auguste, Laframboise Antonio, Lalonde Alphonse, Lamoureux Albert, Landriault Léo, Landry Léonidas, Laramée Roméo, Legault Jos.-Alfred, Leblanc Alexis, Leblanc Ernest, Lemmiti Frank, Maillé Arthur, Méthot J.-A., McDonald Clifton, Mongeon L.-H., Ouellette Georges, O'Neil John G., Ouimet René, Pelletier Noel, Ratelle Jean, Rochon Horace, Sabouria Lucien, St-Louis Arthur, Soucy Leo, Surprenant Oscar, Strasbourg E., Tudeau Albert.

CET AMENDEMENT AU SUJET DE PARIS

OTTAWA, 3. (Du correspondant de la "Patrie"). — L'amendement accepté par les Communes, hier, au sujet des paris aux courses, proposé par M. Storke, de Skeena, et appuyé par M. Dechêne de Montmagny, se lit comme suit, d'après le texte officiel:

"Une mesure devrait être passée durant la présente session, à l'effet de prohiber l'annonce, l'impression, la circulation, la publication, ou la vente d'informations de tous tuyaux, choix, cote ou autres semblables informations concernant ou s'appliquant aux courses de chevaux, tenues en Canada ou en dehors à moins que ces informations ne soient fournies sur une piste au Canada, au cours d'une réunion de courses légalement tenues".

Une femme que son mari trouve morte

Mme Joseph Bissonnette, 569 rue Albert, à Sainte-Cunégonde, a été trouvée morte à son domicile, à son domicile, à sept heures ce matin. M. Bissonnette rentrait de son travail de nuit lorsqu'il trouva son épouse morte, étendue sur le plancher de la cuisine. Un médecin fut appelé et ne put que constater la mort, attribuée à une éclampsie. Mme Bissonnette était âgée de 30 ans. Le coroner-adjoint Prince a rendu ce matin un verdict de mort naturelle.

Enfant blessée au cours d'une chute

Une enfant de trois ans, Ruth Garneau, a fait une chute d'une hauteur de 15 pieds à la résidence de ses parents, 15 rue Davidson, à trois heures hier après-midi et a été transportée à l'hôpital Sainte-Justine. Elle a la cuisse gauche fracturée.

A LA MONTREAL MOTORISTS' LEAGUE

Dans le but d'accommoder les membres de la "Montreal Motorists' League" pour leurs patentes de conducteur et de propriétaire, le gérant général, M. T.-C. Kirby, vient d'annoncer que les bureaux de la ligue seront ouverts tous les jours à l'hôtel Windsor de 9 heures du matin à 9 heures du soir et le samedi, de 9 heures du matin à six heures du soir. Toutes les demandes pour des patentes seront remplies et assermentées sans frais.

LA OU ON SE PROCURE DES PATENTES D'AUTOMOBILE

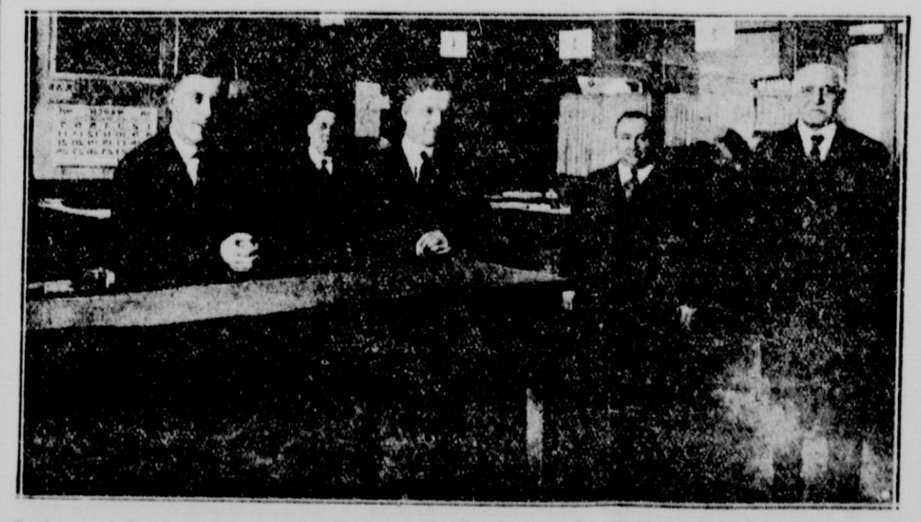

Quelques-uns de ceux qui forment le personnel du bureau à Montréal, hôtel du gouvernement provincial, rue Notre-Dame est, où les automobilistes de la métropole pourront se procurer leurs patentes cette année, à l'encontre de l'an dernier, où elles étaient délivrées par Québec. De droite à gauche, T. Gaboury, O. Renaud, C. Murphy, A. Labelle, E. Duhamel. (Cliché de l'artiste de la "Patrie").